



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS  
DE REGULATION

**Décision E15/57/ILR du 2 décembre 2015**

**portant acceptation des tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel et des tarifs des services accessoires à l'utilisation du réseau de gaz naturel géré par Sudgaz S.A.**

**Secteur Gaz naturel**

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu l'article 29 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel;

Vu le règlement modifié E12/06/ILR du 22 mars 2012 fixant les méthodes de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et des services accessoires à l'utilisation des réseaux pour la période de régulation 2013 à 2016 et abrogeant le règlement E09/04/ILR du 2 février 2009, et notamment son article 4;

Vu la demande d'acceptation de Sudgaz S.A., reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

Décide:

- 1) d'autoriser, pour l'année 2016 de la période de régulation 2013 à 2016, un revenu maximal s'élevant à un montant de 19.648.163 EUR (dix-neuf millions six cent quarante-huit mille cent soixante-trois euros) pour le gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel Sudgaz S.A.;
- 2) d'accepter les tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel géré par Sudgaz S.A., comme suit :

catégorie	compteur type	redevance mensuelle fixe (Rm) [€/mois]	composante volume (Cv) [ct/m3]	composante capacité (Cc) [€/kW]	rabais client effaçable (Rcf) [€/kW]
1	G4 - G16	3,57	12,605	-	-
2	G25 - G40	24,30	2,950	9,115	-
3	G65	92,00	1,670	8,404	-2,651
	G100	97,00			
	G160	97,00			
	G250	127,00			
	G650	135,00			

- 3) d'accepter les tarifs accessoires à l'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel géré par Sudgaz S.A., à savoir la location d'équipement supplémentaire (suivant besoin à partir d'un type de compteur G40), comme suit:

<b>Location équip. suppl.</b>	<b>€/an</b>
Correcteur	264,00
Mémoire	120,00
Modem	192,00

- 4) Le présent paragraphe détermine les tarifs de la mise à niveau de l'installation de comptage des « clients enregistrés » sur le réseau de distribution de gaz naturel de Sudgaz S.A. et les tarifs de la transmission des données de consommation.

Il s'agit en particulier des tarifs d'installation d'un compteur avec encodeur, d'un convertisseur électronique de volume et d'un modem opéré à la demande du fournisseur de gaz naturel en dehors de la mise à niveau régulière de l'installation de comptage par le gestionnaire du réseau de distribution Sudgaz S.A.

Les tarifs de la mise à niveau de l'installation de comptage des « clients enregistrés » sur le réseau de distribution de gaz naturel de Sudgaz S.A. sont acceptés comme suit:

	<b>Prix hors taxes</b>
Raccordement client est inférieur ou égal à 100 mbar	385,00 euros
Raccordement client > 100 mbar	580,00 euros
Frais de déplacement	1,30 euros/km

Les tarifs d'installation d'un répertoire FTP et de transmission des données de consommation en H+1 sont acceptés comme suit:

	<b>Prix hors taxes</b>
Installation d'un répertoire FTP	250,00 euros
Transmission des données	300,00 euros/an

- 5) que Sudgaz S.A. publiera la liste des tarifs acceptés par la présente décision sur son site internet;
- 6) de fixer l'entrée en vigueur des tarifs acceptés par la présente décision au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- 7) de notifier la présente décision à Sudgaz S.A. et de la publier sur le site internet de l'Institut ([www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)).

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**La Direction**

(s.) Luc Tapella

(s.) Jacques Prost

(s.) Camille Hierzig